

RÈGLEMENT DE JEU - LES PRI%VILEGES

Article 1 : Organisateur :

L'Association des Commerçants du Centre Commercial Rives d'Arcins déclarée conformément aux dispositions de la Loi du 1er juillet 1901 au n° SIREN 402 611 107 et au n° SIRET 402 611 107 00010, code APE 911C et dont le siège est situé à CCR Rives d'Arcins, 33324 BEGLES CEDEX, représentée par Sylvie GABRIELLE, en sa qualité de Présidente, ci-après désignée sous le nom « L'organisateur », immatriculée sous le numéro SIRET 402 611 107 00010 organise un jeu avec obligation d'achat via smartphone intitulé « LES OFFRES PRI%VILEGES » ci-après dénommé « le Jeu », du 05 OCTOBRE 2022 au 15 OCTOBRE 2022.

Article 2 : Conditions de participation :

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure de plus de 18 ans résidant en France, possédant un téléphone avec lecteur QR Code ou une connexion Internet. L'Organisateur se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille (descendants et ascendants) et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et le personnel travaillant sur site.

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation :

Le jeu se déroule de la façon suivante :

La participation se déroule sur un site web (www.lesoffresprixvileges.net/rivesdarcins)

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité du jeu pendant la durée de l'opération.

#1. Pour participer au jeu les joueurs sont invités

-1 à flasher le(s) QR Code(s) présent(s) sur les communications dans le centre et dans les boutiques, également sur l'espace d'animation présent dans la galerie commerciale, à l'aide de leur Smartphone (à l'aide d'une application mobile gratuite disponible sur les marketplaces comme l'App Store, Google Play etc.).

-2 à taper le short url, inscrit à côté du QR code sélectionné, directement dans le navigateur internet de leur smartphone.

#2. Les clients peuvent choisir de consulter les offres boutiques inédites proposées par les commerçants ou d'enregistrer leurs achats d'un montant minimum de 5€ afin d'accéder au jeu.

#3. Ensuite ils doivent saisir leur mail, puis leurs coordonnées (Nom, prénom, téléphone et email).

#4. Le participant saisit le montant de son ticket de caisse et la boutique dans laquelle il a réalisé l'achat et s'il a profité d'une offre les pri%vilèges pour ensuite gratter la pastille pour découvrir son gain.

S'il gagne, le joueur reçoit un email de confirmation avec code gagnant à présenter avec la preuve d'achat antérieure au moment du jeu sur l'espace d'animation du centre commercial pour récupération de son cadeau.

Les instants gagnants :

La mécanique de gain est établie sur des dates de connexion communément appelées instants gagnants ouverts : le premier participant à se connecter après la date définie gagne le cadeau correspondant. Si plusieurs participants se connectent lors d'un même instant gagnant, seul le premier à être enregistré par le serveur du jeu recevra la dotation concernée. A défaut de connexion pendant 1 instant gagnant, c'est le premier joueur qui validera sa participation après cet instant gagnant qui se verra attribuer la dotation. Les instants gagnants sont préprogrammés et déposés chez l'huissier de justice dépositaire du présent règlement.

Dotation globale :

- 50 Cartes cadeaux de 40€ soit 2000€ en cartes cadeaux**
- 100 tickets de cinéma Premium Ice valeur unitaire 18€ **
- 400 bougies d'une valeur de 3€ **
- Des centaines d'offres Privilèges à récupérer directement en boutiques**

**Non échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Les cadeaux offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement, ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 4 :

Récupération des gains :

Les gains sont à récupérer sur l'espace d'animation **dans l'heure**, dans ce cas les gagnants devront présenter l'email et le code gagnant ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les offres enseignes devront être récupérées directement en boutique sur présentation de l'email, ou de l'écran de téléphone affichant l'offre.

En aucun cas, les gains ne peuvent être envoyés par voie postale.

Il est par ailleurs expressément entendu que la société organisatrice délivre le lot gagné mais n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de l'ensemble des éléments composant le lot, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Article 5 :

Données personnelles

Les données que vous renseignez sont collectées et traitées uniquement sur la base de votre consentement par le groupe Klepierre en tant que responsable de traitement, via son sous-traitant OZ et son sous-sous-traitant aux fins de l'analyse statistique des activités de ses clients, la gestion des contacts grands public, la prospection commerciale, la gestion du service client, la mise en place et le développement de produits et services personnalisés ou ciblés, la mise en place et le développement de concours et jeux, et la gestion de programmes de fidélité. Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'UE, elles seront stockées durant un mois après l'animation par un sous-traitant sur des serveurs dédiés puis transféré par moyens sécurisés au responsable de traitement. Ces données seront stockées ensuite sur les serveurs du responsable de traitement pour une durée de 2 ans. La fourniture de vos coordonnées est entièrement facultative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous disposez sur ces données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de minimisation et (v) de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment à leur traitement, ainsi que du droit de révoquer à tout moment les consentements accordés ci-dessus. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant le DPO de OZ à l'adresse dpo@ozmarketingsolutions.com en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez également du droit de saisir la CNIL (www.cnil.fr). Pour toutes informations supplémentaires vous pouvez consulter le site : www.klepierre.com/donnees-personnelles.com ou contacter également le DPO Klepierre : dpo@klepierre.com

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écouter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 7 :

Inscriptions

La saisie des données mentionnées ci-dessus est nécessaire pour la prise en compte de l'inscription, tout formulaire d'inscription incomplet ou inexact (pour les mentions obligatoires) sera considéré comme nul. A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule participation. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avéreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.

Les organisateurs se réservent le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné. La participation au jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du concours et de ses procédures. Les organisateurs excluront automatiquement du concours tout participant déloyal qui aura utilisé, entre autres, script, logiciel, « robot » ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique ou présence de sa part devant l'écran.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation. A ce titre, les organisateurs se réservent le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant. Aucune participation sous pseudo ne sera acceptée.

Article 8 :

Responsabilités

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (affichage), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Article 9 :

Jeu avec obligation d'achat du 05 OCTOBRE 2022 au 15 OCTOBRE 2022. Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bournissac BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut également être consulté au Centre commercial, ou obtenu sur simple demande à **l'adresse suivante** : OZ – 4, Rue Alexis Godillot - ZAC de l'Echange - Secteur BOIRON - 25770 VAUX LES PRES – France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, avant sa publication.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.